

Plaisance dans l'attente



Plaisance absente au quai d'honneur.

P. C.

Excepté pour la pêche « pro », la plaisance reste toujours dans l'attente d'une décision gouvernementale quant aux propriétaires de bateaux. Vont-ils pouvoir accéder à leur bateau et recommencer à naviguer dès le 11 mai ? Une décision *a priori* attendue le 7 mai prochain avec sûrement des sorties autorisées sous conditions. « *Une sortie à la journée, une limitation des personnes à bord, etc.* », explique un plaisancier venu voir « de loin » son bateau. Là, il s'agit d'usagers locaux car en ce qui concerne l'autre plaisance, grandes unités

ou pas, celles des visiteurs, elle reste absente, notamment au quai d'honneur. Elle risque bien de l'être fort longtemps encore... Pour eux, la situation est à ce jour encore compliquée. Les ports de plaisance sont fermés, les mouillages illégaux et il est interdit de descendre à terre. La situation est identique au port de commerce avec la grande plaisance et notamment le refus des navires de croisière, le débarquement de leurs passagers, des membres d'équipage et autres personnes à bord au moins jusqu'au 11 mai.

P. C.